



**RÉGION  
AUVERGNE- RHÔNE-  
ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N° 84-2024-050

PUBLIÉ LE 21 FÉVRIER 2024

# Sommaire

## 69\_ Rectorat de Lyon /

84-2024-02-19-00004 - Arrêté DRAIO n°2024-09 du 19 février 2024 portant composition de la commission régionale d'accès à l'enseignement supérieur (3 pages)	Page 3
84-2024-02-20-00005 - arrêté n° 2024-30 portant désignation d'un administrateur provisoire à l'Ecole nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées, école interne de l'Institut polytechnique de Grenoble (2 pages)	Page 6
84-2024-02-19-00005 - Arrêté n°2024-06 du 19 février 2024 portant composition pour l'année 2024 de la commission de recours pour le passage en 2ème année de BTS (3 pages)	Page 8



**RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Rectorat - DRAIO**

Affaire suivie par :

Etienne MAURAU

Tél : 04 72 80 63 72

Mél : [draio@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr](mailto:draio@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr)

92 rue de Marseille BP 7227

69007 Lyon Cedex 07

**Délégation régionale académique  
à l'information et à l'orientation**

Lyon, le 19 février 2024

Arrêté n°2024-09 portant composition  
de la commission régionale d'accès à l'enseignement  
supérieur

Le Recteur de la région académique  
Auvergne-Rhône-Alpes  
Recteur de l'académie de Lyon  
Chancelier des universités

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.612-3 et D. 612-1-21 ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique Auvergne-Rhône-Alpes en date du 13 avril 2021 portant composition de la commission régionale d'accès à l'enseignement supérieur

**ARRETE**

Article 1 : La composition de la commission régionale d'accès à l'enseignement supérieur est précisée dans le tableau présenté en annexe.

Article 2 : l'arrêté susvisé du recteur de région académique du 21 mars 2023 est abrogé.

Article 3 : Le secrétaire général de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, la secrétaire générale de l'académie de Grenoble, le secrétaire général de l'académie de Clermont-Ferrand et le secrétaire général de l'académie de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

**Olivier DUGRIP**

Annexe : tableau de composition de la commission régionale d'accès à l'enseignement supérieur

## Annexe

## Composition de la commission régionale d'accès à l'enseignement supérieur

Membres		
Autorités académiques	Olivier DUGRIP	Recteur de la région académique, chancelier des universités
	Gabriele FIONI	Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
	Hélène INSEL	Rectrice de l'académie de Grenoble
	Karim BENMILOUD	Recteur de l'académie de Clermont-Ferrand
	Bruno FERREIRA	Directeur régional - DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes
	Pierre ARÈNE	Secrétaire général de la région académique
	Etienne MAURAU	Délégué de région académique à l'information et à l'orientation
	Stéphanie TINAYRE	Déléguée de région académique - adjointe à l'information et à l'orientation
	Corinne TOURENNE	Déléguée de région académique - adjointe à l'information et à l'orientation
	Nathalie CHARRIERE	Conseillère technique Ecole inclusive - académie de Grenoble
	Corine BENUCCI	Doyenne des IA-IPR – académie de Lyon
	Agnès DANTIL	Doyenne des IEN ET-EG - académie de Clermont-Ferrand
	Cinzia CARLUCCI	Co-Doyenne des IA-IPR - académie de Grenoble
Conseil régional	Sophie HEMERY	Directrice de l'éducation et des lycées à la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Enseignement supérieur	Frank DEBOUCK	Président de la COMUE - Université de Lyon
	Frédéric FLEURY	Président de l'université Claude Bernard Lyon 1
	Nathalie DOMPNIER	Président de l'université Lumière Lyon 2
	Éric CARPANO	Président de l'université Jean Moulin Lyon 3
	Florent PIGEON	Président de l'université Jean Monnet Saint-Étienne
	Mathias BERNARD	Président de l'université Clermont Auvergne
	Jean-Christophe CAMART	Administrateur provisoire de l'université Grenoble - Alpes
	Philippe GALEZ	Président de l'université Savoie - Mont blanc
	Isabelle DANIELOU	Conseillère technique - Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
	Michel MASSENZIO	Directeur de l'IUT Lyon 1
	Emmanuelle GORMALLY	Vice-rectrice chargée de la formation et de la vie académique Institut catholique de Lyon
Services d'orientation	Marion PASSOT	Directrice du Centre d'Information et d'Orientation Lyon Nord
	Michel WISSLER	Directeur du SCUIO Lyon 3

<b>Établissements scolaires</b>	Nathalie LYON	Réseau RENASUP - Académie de Grenoble
	Richard COMMEAU	Proviseur du lycée Ambroise Brugière à Clermont-Ferrand
	Mathilde MOREL	Proviseure adjointe du lycée La Martinière Duchère à Lyon
	Claude DESBOS	Proviseur du lycée Vaugelas à Chambéry



Département de l'analyse et du contrôle

92, rue de Marseille BP 7227  
69354 Lyon cedex 07

Arrêté DRAES n° 2024-30 du 20 février 2024  
portant désignation d'un administrateur provisoire  
à l'École nationale supérieure d'informatique et de  
mathématiques appliquées, école interne  
de l'Institut polytechnique de Grenoble

**Le Recteur de la région académique  
Auvergne-Rhône-Alpes,  
Recteur de l'académie de Lyon,  
Chancelier des universités**

Vu le code de l'éducation et notamment son article L. 719-8 ;

Vu l'élection de Monsieur Vivien Quéma en qualité d'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble ;

Vu la lettre de ce dernier datée du 15 février par laquelle il présente sa démission de ses fonctions de directeur de l'École nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées, école interne de l'Institut polytechnique de Grenoble, à compter du 29 février 2024

Vu la consultation de l'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble et le courrier adressé par ce dernier le 16 février 2024 relatif à la désignation d'un administrateur provisoire pour l'École nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées

Considérant que la vacance des fonctions de directeur constitue un cas de difficulté grave dans le fonctionnement de l'École nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées et qu'il ne saurait demeurer ainsi pendant le temps nécessaire à la nomination d'un nouveau directeur, justifiant que le Recteur de région académique arrête, à titre provisoire, les mesures conservatoires nécessaires en application de l'article L. 719-8 du code de l'éducation ;

#### **ARRÊTE**

Article 1 : Monsieur Emmanuel Maître est désigné, à titre provisoire, administrateur de l'École nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées, école interne de l'Institut polytechnique de Grenoble, à compter du 29 février 2024.

Article 2 : L'administrateur provisoire dispose de l'intégralité des pouvoirs attachés aux fonctions confiées au directeur d'école.



Article 3 : Le mandat de l'administrateur provisoire prendra fin lors de la nomination du directeur de l'École nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées, école interne de l'Institut polytechnique de Grenoble, par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage dans les locaux et sur l'intranet de l'Institut polytechnique de Grenoble. Il sera également publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 5 : Le Secrétaire général de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes et le Directeur général des services de l'Institut polytechnique de Grenoble sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Olivier DUGRIP



**RÉGION ACADÉMIQUE  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Rectorat - DRAIO  
Affaire suivie par :  
Etienne MAURAU  
Tél : 04 72 80 63 72  
Mél : [draio@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr](mailto:draio@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr)

92 rue de Marseille BP 7227  
69007 Lyon Cedex 07

**Délégation régionale académique  
à l'information et à l'orientation**

Lyon, le 19 février 2024

Arrêté n° 2024 – 06 portant composition  
pour l'année 2024 de la commission de recours  
pour le passage en 2<sup>ème</sup> année de BTS

Le Recteur de la région académique  
Auvergne-Rhône-Alpes  
Recteur de l'académie de Lyon  
Chancelier des universités

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article D.643-6

Vu l'arrêté du recteur de région académique Auvergne-Rhône-Alpes en date du 4 avril 2023 portant composition de la commission de recours pour le passage en 2<sup>ème</sup> année de BTS

**ARRETE**

Article 1 : La composition de la commission de recours pour le passage en deuxième année de BTS est fixée conformément au tableau figurant à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 : l'arrêté susvisé du recteur de région académique du 4 avril 2023 est abrogé.

Article 3 : Le secrétaire général de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, la secrétaire générale de l'académie de Grenoble, le secrétaire général de l'académie de Clermont-Ferrand et le secrétaire général de l'académie de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Olivier DUGRIP



Composition de la commission de recours pour le passage en 2<sup>ème</sup> année de BTS

Membres	
Gabriele FIONI	Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
Etienne MAURAU	Délégué de région académique à l'information et à l'orientation
Corinne TOURENNE	Déléguée de région académique – adjointe à l'information et à l'orientation
Stéphanie TINAYRE	Déléguée de région académique – adjointe à l'information et à l'orientation
Patrice REBUT	IA-IPR Sciences et Techniques Industrielles, Grenoble
Gilles RUCHON	IA-IPR Économie et Gestion, Grenoble
Pierre PEYREL	IA-IPR Économie et Gestion, Clermont-Ferrand
Jean-Claude FRICOU	IA-IPR Sciences et Techniques Industrielles, Clermont-Ferrand
Nathalie CALAS-CADEVILLE	IA-IPR Sciences et Techniques Industrielles, Lyon
Léonard SEVESTRE	IA-IPR Economie-Gestion, Lyon
Romuald FLORID	Proviseur Lycée Général et Technologique Albert Londres, Cusset
Maud LEROY	Proviseure du lycée Jean Zay, Thiers
Dominique FAZELI	Proviseure du lycée Édouard Branly, Lyon 5 <sup>ème</sup>
Philippe GRAND	Proviseur du lycée Ampère, Lyon 2 <sup>ème</sup>
Morgane EZANNO	Proviseure du lycée du Grésivaudan, Meylan
Thierry EYCHENE	Proviseur du lycée Marlioz, Aix-les-Bains
Pascal NOIR	Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques au lycée Lesdiguières, Grenoble
Marie DEIXONNE	Directrice déléguée aux formations professionnelles et technologiques au Louise Michel, Grenoble
Marc RODDIER	Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques au lycée Général et Technologique Albert Londres, Cusset
Michael VALLEIX	Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques au lycée La Fayette Clermont-Ferrand
Thierry FOLCO	Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques au lycée Marcel Sembat, Vénissieux
Florent GENILLER	Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques au lycée La Martinière Duchère, Lyon 9 <sup>ème</sup>

## Annexe

Christophe REGNAULT	Enseignant au lycée Jacques Brel, Vénissieux
Élisabeth RADISSON	Enseignante au lycée Vaucanson, Grenoble
Catherine GRIMAUD	Enseignante au lycée Sidoine Apollinaire, Clermont-Ferrand